

a passé de l'abîme des préjugés à la jouissance insatiable de la Raison, la municipalité prendra les mesures pour mettre à profit la structure de ce clocher, surmonté déjà d'un coq qui est le symbole de la surveillance, et lequel est mouvant pour fixer ses regards sur tous les côtés, afin de surveiller le salut de la République. » Il fit condamner à 50 livres d'amende et emprisonna comme suspects tous ceux qui interrompaient leurs occupations les jours « du ci-devant dimanche », et n'observaient pas le décadi. Rallié plus tard à Bonaparte, il remplit les fonctions de directeur des contributions directes au Puy jusqu'en 1811. Son fils fut général et baron de l'Empire.

REYNAUD DE LAGARDETTE (JOSEPH-ISIDORE), représentant du peuple en 1848, né à Auriples (Drôme) le 21 octobre 1799, mort à Bollène (Vaucluse) le 17 février 1865, propriétaire, fit une constante opposition au gouvernement des Bourbons, devint maire de Bollène en 1830, et fut destitué en 1832 pour avoir adressé au duc d'Orléans une harangue dans laquelle il disait : « L'éclat du soleil de juillet apâli. » Conseiller général de Vaucluse, correspondant des journaux avancés, et auteur de diverses brochures antiministérielles, il fut élu, le 23 avril 1848, représentant de Vaucluse à l'Assemblée constituante, le 3^e sur 6, par 29,243 voix (59,634 votants). Il fit partie du comité de l'intérieur, et vota tantôt avec l'extrême gauche, tantôt avec la droite, contre le bannissement de la famille d'Orléans, contre les poursuites contre L. Blanc et Caussidière, pour l'abolition de la peine de mort, contre l'impôt progressif, pour l'incompatibilité des fonctions, pour l'amendement Grévy, contre la sanction de la Constitution par le peuple, pour l'ensemble de la Constitution, contre l'expédition de Rome, pour la demande de mise en accusation du président et des ministres. Hostile à la politique de l'Élysée, il fut un des signataires de la proposition de Ledru-Rollin contre le prince Louis-Napoléon. Non réélu à la Législative, Reynaud de Lagardette rentra pour quelque temps dans la vie privée. Il posa cependant sa candidature d'opposition au Corps législatif, dans la 2^e circonscription de Vaucluse, le 22 juin 1857; mais il échoua avec 815 voix contre 17,651 à l'élu officiel, M. Millet, et 5,036 à M. A. Meynard, négociant.

REYNAUD DE TRETZ (CHARLES-JEAN-BAPTISTE-JACQUES-ÉDOUARD, BARON), député de 1815 à 1816, né à Marseille (Bouches-du-Rhône) en 1781, mort à Marseille le 9 juin 1863, propriétaire, fit quelques années de service sous l'Empire et devint chef de bataillon dans la garde nationale de sa ville natale. Partisan des Bourbons, il fit preuve d'un grand zèle royaliste pendant les Cent-Jours. Élu, le 22 août 1815, député du grand collège des Bouches-du-Rhône, par 127 voix (155 votants, 239 inscrits), il siégea dans la majorité de la Chambre introuvable, et appuya la pétition de quelques Marseillais qui demandaient que le ministre de la Guerre sévit contre le maréchal Masséna. Il disparut de la scène politique après la dissolution de la Chambre (septembre 1816).

REYNAUD DE VILLEVERD (JEAN-FRANÇOIS, COMTE DE), député en 1789, né à Grenoble (Isère) le 9 juillet 1731, mort à Paris le 22 novembre 1812, entra au service le 1^{er} janvier 1747, avec le brevet de lieutenant au régiment de Rougé. Capitaine le 15 août 1755, lieute-

nant-colonel le 27 septembre 1761, il fit campagne en Allemagne de 1757 à 1761, et devint, cette même année, aide-major général. Envoyé à Saint-Domingue avec ce grade le 5 mars 1761, il fut promu colonel le 20 avril 1768, commandant de Saint-Domingue en octobre suivant, et commandant du régiment du Cap le 15 août 1772. Nommé gouverneur des Îles sous-le-Vent le 21 avril 1780, et maréchal de camp le 1^{er} janvier 1781, il fut élu, le 2 avril 1789, député aux États-généraux par la colonie de Saint-Domingue. Il prêta le serment du Jeu de paume, fit partie des comités de l'agriculture et du commerce et des colonies, fit observer qu'une grande quantité d'argentorior passait en pays étranger, et signa (16 mai 1791) la lettre à l'Assemblée des députés de Saint-Domingue qui déclarait que ces députés s'abstiendraient d'assister aux séances jusqu'à ce que leurs commettants leur aient envoyé de nouvelles instructions relativement au décret sur les hommes de couleur. Cependant, après la fuite du roi à Varennes, il reprit sa place dans l'Assemblée sous prétexte que la patrie était en danger. Après la session, il retourna à Saint-Domingue et n'en revint qu'après la prise de cette île par les Anglais.

REYNEAU (EMILE), député de 1877 à 1881, né à Paris le 30 octobre 1831, mort à Paris le 13 avril 1884, fils d'un ancien sous-préfet de Secaux, était publiciste, propriétaire dans Saône-et-Loire, conseiller général du canton de Mesvres (1871-1884), et avait été adjoint au maire du 8^e arrondissement de Paris, lorsqu'il fut élu, le 14 octobre 1877, député de la 2^e circonscription d'Autun par 8,417 voix (11,189 votants, 16,855 inscrits), contre 5,722 à M. Mathieu, député sortant. Il siégea à gauche, appartint à la majorité, et se prononça pour le retour du parlement à Paris, pour l'invalidation de l'élection de Blanqui, etc. Réélu, le 21 août 1881, par 7,403 voix (7,729 votants, 17,724 inscrits), il soutint de ses votes les cabinets Gambetta et J. Ferry, et, décédé en avril 1884, fut remplacé, le 8 juin suivant, par M. Martin.

RHEM (JEAN), représentant à la Chambre des Cent-Jours, né à Strasbourg (Bas-Rhin) le 23 février 1770, mort à une date inconnue, était négociant à Orléans et conseiller municipal de la ville. Le 11 mai 1815, le grand collège du Lotret l'envoya, par 55 voix (66 votants, 267 inscrits), siéger à la Chambre des représentants. Il s'y fit peu remarquer et rentra dans la vie privée après la législature.

RIANCEY (HENRY-LÉON CAMESAT DE), représentant en 1840, né à Paris le 24 octobre 1816, mort à Paris le 9 mars 1870, d'une ancienne famille noble de Champagne, petit-fils d'un émigré mort à l'armée de Condé, fit ses études au collège Henri IV, remporta le prix d'honneur de rhétorique au concours général, étudia le droit, se fit inscrire comme avocat au barreau de Paris et fut secrétaire de Philippe Dupin. Défenseur attitré des journaux catholiques et légitimistes, il plaida notamment pour l'Unité, pour les PP. Combalot et Souchet, et quitta le barreau en 1844 pour entrer dans le journalisme. Il collabora activement à l'Ami de la religion, au Correspondant, à l'Union monarchique, adopta les idées de Montalembert, et fut secrétaire du « comité électoral pour la liberté religieuse ». Après la révolution de février, M. de Riancey se porta candidat à la Constituante dans la Sarthe le 4 juin 1848,

lors du scrutin complémentaire motivé par deux options; mais il n'obtint que 4,317 suffrages. Il fut plus heureux aux élections pour l'Assemblée législative (13 mai 1849); élu représentant de la Sarthe, le 1^{er} et dernier, par 51,165 voix (103,029 votants, 135,640 inscrits), il siégea à droite, s'associa à toutes les motions de la majorité monarchiste et prit plusieurs fois la parole, notamment dans les débats sur la loi de l'enseignement. Dévoté à la politique légitimiste, il ne se rallia point au parti de l'Élysée, fut arrêté et détenu pendant quelques jours à Vincennes lors du coup d'Etat du 2 décembre, et, reprenant la plume de journaliste, devint, en 1852, rédacteur en chef de l'*Union*, organe du comte de Chambord, qu'il a dirigé jusqu'à sa mort. Le 29 février 1852, il obtint, comme candidat royaliste au Corps législatif, dans la 1^{re} circonscription de la Sarthe, 453 voix seulement contre 18,888 à l'élus officiel M. de Bauvean. C'est dans un voyage à Rome, au concile du Vatican (1869), qu'il contracta le germe de la maladie dont il mourut quelques mois après. Il était décoré des ordres du Pape, des Deux-Siciles, de Parme, de Modène, du Saint-Sépulchre, etc. Outre sa collaboration quotidienne à plusieurs journaux légitimistes, M. de Riancey, dont le désintéressement et la loyauté furent appréciés de tous les partis, publia un grand nombre d'ouvrages, parmi lesquels une *Histoire du monde depuis la création jusqu'à nos jours* (1838-1841); *Histoire abrégée du moyen âge* (1841); *Histoire critique et législative de l'instruction publique et de la liberté d'enseignement en France* (1844); *La loi et les jésuites* (1845); *L'Empire et la Restauration* (1856); *Vie des Saints* (1866), etc.

RIANT (LÉON-MARIE-DIDIER), représentant en 1871, né à Paris le 26 septembre 1828, ancien inspecteur des finances, sans antécédents politiques, fut élu, le 8 février 1871, représentant de l'Allier à l'Assemblée nationale, le 5e sur 7, par 50,985 voix (76,640 votants, 106,359 inscrits). Il se fit inscrire à la réunion des Réservoirs, fut rapporteur de la commission des marchés Maxwell, et, demanda, en cette qualité, un blâme contre M. Naquet, qui fut voté à 3 voix de majorité; il fit partie de la commission de la convention postale avec l'Allemagne, et vota pour la paix, pour l'abrogation des lois d'exil, pour la pétition des évêques, pour la démission de Thiers, pour le septennat, pour le ministère de Broglie, contre l'amendement Wallon, contre les lois constitutionnelles. Les élections du 20 février 1876 ne lui furent pas favorables: il échoua dans la 2^e circonscription de Moulins, avec 2,076 voix contre 8,427 à l'élus, M. Patissier, républicain, et ne se représenta plus.

RIBAN (AUGUSTIN-FRANÇOIS), député de 1878 à 1881, et en 1882, né à Louvigné-du-Désert (Ille-et-Vilaine) le 12 juillet 1814, se présenta comme candidat républicain modéré à la députation dans l'arrondissement de Fougères, après l'invalidation de M. de la Villegontier; il fut élu député, au second tour de scrutin, le 17 mars 1878, par 9,311 voix (17,580 votants, 21,675 inscrits), contre 8,089 à M. de la Villegontier. M. Riban siégea au centre gauche et vota avec la fraction la plus conservatrice du parti républicain. Il échoua, le 21 août 1881, avec 8,836 voix contre 9,114 à l'élus, M. de la Villegontier. Mais cette élection ayant été invalidée par la majorité, M. Riban fut

rappelé à son siège, le 29 janvier 1882, par 9,129 voix (18,347 votants, 22,116 inscrits), contre 9,113 au député sortant. A son tour, M. Riban vit son élection annulée, et, renonçant à se représenter, fut remplacé, le 30 avril 1882, par M. de la Riboussière.

RIBARD (VINCENT-PROSPER), député de 1815 à 1827, né à Rouen (Seine-Inférieure) le 2 octobre 1764, mort à Caudebec (Seine-Inférieure) le 15 janvier 1848, négociant à Rouen, maire de cette ville en 1815, chevalier de la Légion d'honneur et conseiller général, fut successivement élu député du grand collège de la Seine-Inférieure, le 22 août 1815, par 166 voix (200 votants, 248 inscrits); le 4 octobre 1816, par 172 voix (188 votants, 233 inscrits); le 13 novembre 1820, par 176 voix (187 votants), et le 6 mars 1824, par 173 voix (189 votants, 239 inscrits). M. Ribard figura constamment dans la majorité, vota toutes les lois d'exception et de réaction, et prononça plusieurs discours optimistes sur la situation financière de la France. Il rentra dans la vie privée aux élections de 1827.

RIBAUT (JACQUES-OLIVIER), député au Conseil des Cinq-Cents, né à Dinan (Côtes-du-Nord) le 13 juin 1747, mort à une date inconnue, « fils du sieur Jacques Ribaut, et de demoiselle Jeanne Lamandé », était homme de loi à Saint-Brieuc au moment de la Révolution. Partisan des idées nouvelles, il devint successivement juge au tribunal du district, administrateur du district, juge au tribunal du département des Côtes-du-Nord, et fut élu, le 25 germinal an VII, député des Côtes-du-Nord au Conseil des Cinq-Cents. Il s'y fit peu remarquer, prêta le serment de haine à la royauté, et fit partie de diverses commissions. Rallié au 18 brumaire, il fut nommé juge au tribunal criminel de Saint-Brieuc le 12 floréal an VIII, et conseiller à la cour impériale de Rennes le 14 avril 1811.

RIBEREAU (JEAN-PIERRE), membre de la Convention, député au Conseil des Cinq-Cents, né à Neuvicq (Charente-Inférieure) le 12 septembre 1759, mort à une date inconnue, était employé des domaines avant la Révolution. Nommé, en 1791, procureur-syndic à Barbezieux, il fut élu, le 5 septembre 1792, député de la Charente à la Convention, le 5e sur 9, par 211 voix (536 votants); dans le procès du roi, il répondit au 3^e appel nominal: « Louis est un conspirateur; je ne connais d'autre peine contre les conspirateurs que la peine de mort, je prononce la mort. » Lié avec les Girondins, il prit parti pour eux au 31 mai, protesta contre cette journée et fut décrété d'accusation. Détenu jusqu'après le 9 thermidor, Ribereau rentra à la Convention le 18 frimaire an III. Le 21 vendémiaire an IV, il fut appelé par le même département à siéger au Conseil des Cinq-Cents, avec 157 voix (291 votants). Il se fit peu remarquer dans cette assemblée et en sortit pour remplir (29 messidor an VI) les fonctions de commissaire-liquidateur de la comptabilité intermédiaire. De là il passa chef à la liquidation de la dette publique, et, à la suppression de ces fonctions, fut employé à l'administration de la loterie. Sans emploi au moment des Cent-Jours, il signa l'Acte additionnel. Attaché de ce chef par la loi du 12 janvier 1816 contre les régicides, il prit à Paris un passeport pour la Prusse le 15 mars suivant, mais il ne partit pas. Découvert, le

8 février 1817, dans la rue des Fossés-Saint-Bernard, n° 317, où il se cachait, il alléguait, pour excuse, qu'il ne s'était pas cru atteint par la loi de 1816 parce qu'il n'avait signé l'Acte additionnel que contraint et forcé, et dans le seul but d'obtenir la liquidation de la pension qui lui était due comme ancien employé à la liquidation générale. Il fut reconduit par les gendarmes à la frontière belge ; on perdit sa trace à partir de ce moment.

RIBÉROLLES (GILBERT DE), député en 1789, né à Thiers (Puy-de-Dôme) le 8 mars 1749, mort à Thiers le 26 septembre 1828, fils d'un négociant, et lui-même fabricant de papiers dans sa ville natale, assista à l'assemblée provinciale d'Auvergne en 1788, comme délégué de la noblesse de Riom. Partisan des réformes, il fut élu, le 21 mars 1789, député du tiers aux États-Généraux par la sénéchaussée de Riom, avec 265 voix sur 393 votants. Il prêta le serment du Jeu de paume, fit partie du comité de l'agriculture et du commerce, et ne prit qu'une fois la parole à l'Assemblée, le 3 mars 1790, pour demander l'extension du district de Thiers. Après la session il revint à Thiers, fut nommé officier de la garde nationale et trésorier du bureau de charité, partit comme volontaire en 1793, à l'appel de Couthon, contre Lyon révolté, fut de retour le 25 octobre suivant, et fut alors incarcéré comme suspect. Il publia inutilement un « Mémoire justificatif » et ne recouvra sa liberté qu'après le 9 thermidor. Rallié au 13 brumaire, il fut nommé, le 16 germinal an IX, receveur général des finances du Puy-de-Dôme, fonctions qu'il exerça jusqu'en 1812. Ce fut son fils qui lui succéda. Il vécut dès lors en dehors des affaires publiques.

RIBÉROLLES (BARTEÉLEMY-JEAN DE), député de 1827 à 1831, né à Thiers (Puy-de-Dôme) le 4 février 1787, mort à Paris le 23 mars 1859, fils du précédent, fit ses études au collège de Juilly, son droit à Paris et entra, en 1810, au conseil d'Etat. D'abord attaché au conseil des prises, il passa en 1818 à la cour des Comptes, dont il devint conseiller-maître en 1827, et fut élu, le 24 novembre 1827, député du 4^e arrondissement électoral du Puy-de-Dôme (Ambert), par 91 voix (171 votants, 233 inscrits), contre 78 à M. Molin. Il échoua dans le même collège, le 22 juin 1830, avec 78 voix contre 105 à l'élu, M. Anisson-Duperron, mais fut réélu le 3 juillet suivant, dans le grand collège du département, par 130 voix (262 votants, 275 inscrits). Partisan du ministère Martignac, il soutint diverses propositions libérales, repoussa cependant l'Adresse des 221 et, sous le gouvernement de juillet, la mise en accusation des anciens ministres de Charles X. Sorti de la Chambre en 1831, il reprit ses fonctions à la cour des Comptes, devint officier de la Légion d'honneur en mai 1837, et fut admis à la retraite, comme conseiller-maître à la cour des Comptes, le 5 février 1859.

RIBES (RAYMOND), député en 1791, né à Limoux (Aude) le 10 mai 1743, mort à une date inconnue, fit ses études comme pensionnaire au collège de sa ville natale, de 1753 à 1758. Reçu, en 1763, avocat au parlement de Toulouse, il devint, en 1766, contrôleur des tailles du diocèse d'Alet et de Limoux ; premier consul, maire de Limoux de 1775 à 1778, subdélégué de l'intendance du Languedoc de 1786 à 1789, membre du directoire de l'Aude en 1790, et suppléant du procureur général syndic en 1791,

il fut élu, le 3 septembre 1791, député de l'Aude à l'Assemblée législative, le 7 sur 8, par 198 voix (321 votants). Membre du comité des recherches, il dénonça Dumouriez, Bonno-Carère et la faction d'Orléans, devint suspect après la session, et fut proscrit jusqu'en 1795. Le gouvernement directorial le nomma juge au tribunal du département de l'Aude, fonctions qu'il conserva jusqu'en l'an VIII. Rallié au 13 brumaire, il passa juge au tribunal d'appel de Montpellier, conserva cette charge pendant toute la durée de l'Empire, et fut admis à la retraite, comme procureur à Limoux, le 29 mars 1816.

RIBES (LOUIS), député en 1791, né le 17 novembre 1756, mort à une date inconnue, homme de loi et administrateur du département des Pyrénées-Orientales, fut élu, le 1^{er} septembre 1791, député suppléant de ce département à l'Assemblée législative, à la pluralité des voix sur 125 votants. Admis de suite à siéger, en remplacement de M. Laferrère non acceptant, il siégea obscurément dans la majorité, et fit partie du comité de législation. Après la session, il ne reparut plus sur la scène politique.

RIBET (BON-JACQUES-GABRIEL-BERNARDIN), membre de la Convention et député au Conseil des Anciens, né à Nehou (Manche) le 18 octobre 1714, mort à une date inconnue, était négociant à Tourlaville (Manche) lors que éclata la Révolution. Il devint administrateur du département, fut nommé (septembre 1791) député suppléant de la Manche à l'Assemblée législative, où il ne fut pas appelé à siéger, et fut élu, le 6 septembre 1792, député de la Manche à la Convention, le 5^e sur 13, par 333 voix (658 votants). Il se prononça pour la mort dans le procès du roi, « avec cette réserve, dit-il, qu'elle ne sera exécutée que lorsque la race des Bourbons sera expulsée de la France. » Ribet n'eut à la Convention qu'un rôle effacé. Réélu, le 23 vendémiaire an IV, député de la Manche au Conseil des Anciens, par 213 voix (439 votants), il y siégea jusqu'en l'an VI, et reprit ses occupations commerciales.

RIBIÈRE (CHARLES-HIPPOLYTE), sénateur de 1876 à 1885, né à Champlay (Yonne) le 1^{er} mars 1822, mort à Auxerre (Yonne) le 29 juin 1885, se fit recevoir docteur en droit, et se fixa comme avocat à Auxerre. Il manifesta sous l'Empire des opinions républicaines, fut nommé préfet de l'Yonne au 4 septembre 1870, conserva ces fonctions après la guerre, et ne fut destitué qu'à la chute de Thiers (mai 1873). Élu sénateur de l'Yonne, le 30 janvier 1876, par 348 voix (571 votants), il prit place à la gauche républicaine, vota contre la dissolution de la Chambre demandée par le ministère de Broglie, contre l'ordre du jour de Kerdrel, pour le ministère Dufaure, et fut rapporteur (juin 1881) de la loi sur l'obligation et la laïcité de l'instruction primaire. Conseiller général du canton de Toucy, il fut réélu sénateur, le 8 janvier 1882, au renouvellement triennal, par 351 voix (566 votants), continua de siéger à gauche, soutint la politique scolaire et coloniale des ministères républicains, et, dans la discussion de la loi sur la réforme de la magistrature (juillet 1883), fit rejeter les amendements qui demandaient l'élimination, par extinction ou par rang d'âge dans chaque ressort, des magistrats dont les sièges étaient supprimés. Décédé en 1885, il fut remplacé,

le 23 août suivant, par M. Jules Guichard. On a de lui: *Essai sur l'histoire de l'imprimerie dans le département de l'Yonne* (1858).

RIBOISSIÈRE (HONORÉ-CHARLES BASTON, COMTE DE LA), député de 1828 à 1835, pair de France, représentant en 1849, sénateur du second Empire, né à Fougères (Ille-et-Vilaine) le 21 septembre 1788, mort à Paris le 21 mars 1868, « fils d'écuier Jean-Ambroise Baston de la Riboussière, lieutenant au 1^{er} régiment de la Péré-artillerie, et de dame Marie-Jeanne-Josèphe-Victor Lobeschu de la Kallaye », fut admis en 1807 à l'École polytechnique, en sortit officier d'artillerie, assista à la bataille de Wagram, et fut attaché comme aide-de-camp à son père devenu général. Il fit la campagne de Russie, eut les pieds gelés pendant la retraite, fut nommé chambellan à son retour, et devint, en 1815, officier d'ordonnance de l'empereur. Il avait le grade de capitaine lors de la seconde Restauration. Démissionnaire après Waterloo, il resta fidèle au régime impérial et appartint à l'opposition; toutefois il refusa d'entrer dans la société secrète des carbonari. Élu, le 22 décembre 1828, député du 3^e arrondissement d'Ille-et-Vilaine (Fougères), par 161 voix (233 votants, 286 inscrits), contre 69 à M. Le Gonidec de Traissan, il siégea au centre gauche, fit de l'opposition au ministère Polignac et vota pour l'Adresse des 221. Il obtint sa réélection, le 21 juin 1830, par 151 voix (265 votants, 299 inscrits), contre 101 à M. de Trégonmain, contribua à l'établissement de la monarchie de Louis-Philippe, et siégea dans la majorité conservatrice qui soutint le pouvoir nouveau. Son mandat de député lui fut encore renouvelé, le 5 juillet 1831, par 156 voix (163 votants, 250 inscrits), puis, le 21 juin 1834, par 133 voix (156 votants, 256 inscrits). M. de La Riboussière était alors colonel de la 6^e légion de la garde nationale à Paris. Une ordonnance royale du 11 septembre 1835 l'éleva à la pairie. Au Luxembourg comme au Palais-Bourbon, il se montra dévoué à la politique gouvernementale. Rendu à la vie privée par la révolution de 1848, il se présenta, le 13 mai 1849, comme candidat à l'Assemblée législative dans le département d'Ille-et-Vilaine, et fut élu représentant, le 12^e et dernier, par 50,417 voix (106,497 votants, 134,958 inscrits). Il prit place à droite, parmi les conservateurs-monarchistes, s'associa au vote de toutes les lois restrictives qui obtinrent l'agrément de la majorité, appuya l'expédition romaine, la loi Falloux-l'Arcin sur l'enseignement, et fit, dès le début de la session, une complète adhésion aux vues du prince-président. Favorable au coup d'Etat de décembre, il fut nommé sénateur le 26 janvier 1852, et vota jusqu'à sa mort avec la majorité dynastique. Grand officier de la Légion d'honneur du 14 décembre 1850.

RIBOISSIÈRE (FERDINAND-MARIE-AUGUSTE BASTON, COMTE DE LA), député de 1882 à 1885, né à Paris le 1^{er} janvier 1856, fils du précédent, était membre et secrétaire du conseil général d'Ille-et-Vilaine, lorsqu'il se présenta, comme candidat républicain, le 30 avril 1882, à l'élection législative partielle motivée dans l'arrondissement de Fougères par l'annulation de l'élection de M. Riban; il fut élu député par 12,313 voix (19,153 votants, 22,836 inscrits), 6,799 à M. de la Villegontier, monarchiste. Il prit place à gauche et vota généralement avec la majorité. Le 2 février 1882, il se prononça, avec sept seulement de ses collègues, contre la suppression de l'article du règlement relatif

au scrutin secret, et vota pour les crédits de l'expédition du Tonkin. Inscrit, le 4 octobre 1885, sur la liste républicaine d'Ille-et-Vilaine, il fut réélu, le 4^e sur 9, député de ce département, par 61,370 voix (123,294 votants, 153,125 inscrits), reprit sa place à gauche, et donna sa démission de député le 12 novembre suivant; il fut remplacé à la Chambre par M. Carron.

RIBOT (ALEXIS-FÉLIX-JOSEPH), député de 1878 à 1885, et de 1887 à 1889, né à Saint-Omer (Pas-de-Calais) le 7 février 1842, étudia le droit, fut lauréat de la faculté de Paris en 1864, et reçu docteur en 1864; il prit également sa licence ès lettres. Inscrit au barreau de Paris, secrétaire de la conférence des avocats, il entra dans la magistrature le 2 mars 1870, comme substitut au tribunal de la Seine. Il avait pris une part importante aux travaux de la Société de législation comparée, dont il fut longtemps le secrétaire, et dont il est aujourd'hui le président, et avait publié des travaux estimés: *Biographie de lord Erskine* (1866; étude sur l'Acte du 5 août 1873 *pu. l'établissement d'une cour suprême de justice en Angleterre* (1874), lorsque M. Dufaure, garde des sceaux, l'éleva au poste de directeur des affaires criminelles et des grâces (mars 1875; au ministère de la Justice. Bientôt après, M. Ribot fut nommé secrétaire général avec le titre de conseiller d'Etat en service extraordinaire. Très attaché à la personne de M. Dufaure et aux idées qu'il défendait, M. Ribot donna sa démission en décembre 1876, lors de la retraite du ministre, et rentra au barreau de Paris. Il se prononça contre le gouvernement du Seize-Mai, fit partie du comité de résistance légale, et fut chargé de rédiger le mémoire contre la date irrégulière à laquelle les électeurs étaient convoqués. Après l'invalidation de M. Dussaussoy, M. Ribot se présenta, le 7 avril 1878, pour lui succéder comme député de la 2^e circonscription de Boulogne-sur-Mer; il fut élu, sur une profession de foi républicaine et conservatrice, par 7,532 voix (14,031 votants, 18,676 inscrits). Membre du centre gauche il ne tarda pas à se mêler activement aux délibérations, se prononça contre l'amnistie qu'il combattit à la tribune, et vota avec la fraction la plus modérée du groupe auquel il appartenait; contre le retour des Chambres à Paris, contre le projet de loi sur la liberté de l'enseignement supérieur (1879). Il fit encore contre le droit absolu de réunion (26 janvier 1880) un discours très remarqué, et prit part aux débats de la loi sur la presse et de la loi sur les syndicats professionnels (1881). Fondateur, avec M. Dufaure, du journal le *Parlement*, il y défendit avec autant de talent qu'à la tribune le « conservatisme libéral » dont il s'était fait le champion, et acquiesça à une situation politique importante. Réélu, le 21 août 1881, député de Boulogne par 6,497 voix (12,879 votants, 18,009 inscrits), contre 6,020 à M. Duhamel, il suivit la même ligne politique que précédemment, devint un des leaders les plus écoutés de la Chambre, bien qu'il fût assez rarement d'accord avec la majorité, et ne laissa passer aucune question de premier ordre sans opposer aux orateurs de la gauche avancée les théories dont Thiers et Dufaure s'étaient constitués avant lui les défenseurs. Il se trouva ainsi amené à combattre non seulement les radicaux, mais encore les opportunistes de l'Union républicaine qu'il jugeait trop disposés à faire des concessions aux partis avancés. Aussitôt après la formation

du cabinet Gambetta, qui avait créé deux ministères nouveaux, M. Ribot, sans repousser les crédits nécessaires par cette création, défendit avec vigueur les droits de la Chambre qui n'avait pas été préalablement consultée. Partisan de la décentralisation administrative, il se prononça pour la nomination des maires et adjoints par les conseils municipaux, et fut nommé rapporteur du projet de loi qui modifiait la législation sur ce point. Sa science juridique le mit à même d'apporter d'utiles éléments à la discussion des projets de loi touchant au droit civil; il parla notamment sur le divorce. Rapporteur général du budget pour l'exercice 1883, il le défendit à la tribune, combattit, dans son bureau, la loi d'expulsion des princes, et, dans la discussion, reconnut au gouvernement le droit de parer à tous les événements, sans à obtenir la ratification des Chambres; puis il se signala par son opposition au projet de loi sur la réorganisation de la magistrature, tendant à l'épuration du personnel par la suspension momentanée de l'immovibilité (juin 1883). Il repoussa aussi, à cette occasion, l'institution d'un conseil de discipline judiciaire et refusa d'enlever à la cour de Cassation ses attributions actuelles. Adversaire déclaré de la politique coloniale et des entreprises lointaines pratiquées par M. Ferry, il traita fréquemment les questions extérieures, et s'associa, à son point de vue particulier, à la plupart des interpellations sur notre attitude dans les affaires égyptiennes, tunisiennes et tonkinoises. Il se prononça contre les crédits de l'expédition du Tonkin, et ce fut lui, autant et plus peut-être que M. Clémenceau, qui contribua le plus à la chute du cabinet Ferry après la retraite de Lang-Son (1885). Le 3 mai 1885, en prévision des prochaines élections générales, M. Ribot prononça à Saint-Pol (Pas-de-Calais) un discours, dans lequel il disait : « La République n'est pas un accident dans ce pays. Elle est le terme de ce travail qui s'est fait depuis un siècle dans les esprits, dans les mœurs, qui a déraciné peu à peu les idées, les habitudes, les traditions, les préjugés sur lesquels reposait l'institution monarchique. » Il concluait en faisant appel aux conservateurs « que n'aveugle pas l'esprit de parti » et aux républicains « qui ne sont pas esclaves de leurs passions ». Ce discours eut un grand retentissement. Le 4 octobre 1885, M. Ribot forma lui-même dans le Pas-de-Calais une liste républicaine conservatrice sur laquelle il obtint, sans être élu, 77,649 voix (180,439 votants). Le dernier élu de la liste conservatrice, M. de Clercq, avait recueilli 100,914 suffrages. A Paris, il fut porté sans plus de succès sur la liste conservatrice républicaine aux élections complémentaires du 13 décembre 1885. Mais, le 20 mars 1887, une élection partielle ayant eu lieu dans le Pas-de-Calais, M. Ribot, candidat de toutes les fractions du parti républicain, fut élu député, par 121,277 voix (136,298 votants, 212,456 inscrits), contre 2,037 à M. Cahuzac, socialiste. Il reprit sa place au centre gauche, s'associa à toutes les mesures prises contre les chefs du « parti dit national », proposa (juin 1887) un amendement à la loi militaire tendant au maintien des dispositions légales (rejeté par 324 voix contre 223), fut rapporteur (octobre 1887) du projet de conversion de la rente 4 1/2 p. 100, et proposa, le 15 octobre 1888, le rétablissement du scrutin d'arrondissement. Lorsque M. Grévy, à la suite des incidents de l'affaire Wilson, se vit obligé de donner sa démission, il fut question un instant de M. Ribot pour former un cabinet chargé de détenir les affaires pendant

la transmission du pouvoir; mais cette combinaison fut écartée. Dans la dernière session, M. Ribot s'est abstenu sur le rétablissement du scrutin d'arrondissement (11 février 1889), et sur l'ajournement indéfini de la révision de la Constitution, et s'est prononcé pour les poursuites contre trois députés membres de la Ligue des patriotes, pour le projet de loi Lisbenno restrictif de la liberté de la presse, pour les poursuites contre le général Boulanger. Professeur à l'École des sciences politiques, il est président de la Société générale des prisons.

RIBOUD (THOMAS-PHILIBERT, CHEVALIER), député en 1791, au Conseil des Cinq-Cents, au Corps législatif, et représentant aux Cent-Jours, né à Bourg (Ain) le 24 octobre 1755, mort à Jasseron (Ain) le 6 août 1825, « fils de maître Jean-Bernard Riboud, avocat ex-cours de Bresse, et de dame Marie-Philiberte Perrier », fut reçu, à 19 ans, avocat au parlement de Dijon. Il se rendit peu après à Lyon pour y exercer la profession d'avocat et y fonda, avec Gerson et Geoffroy, une société littéraire dont il resta l'un des membres les plus actifs. Procureur du roi au présidial de Bourg et subdélégué de l'intendance de Bourg-en-Bresse en 1779, il se montra partisan des idées nouvelles, présida, en 1787, l'assemblée des notables de la Bresse, devint, en 1790, procureur général syndic du département de l'Ain, et fut élu, le 1^{er} septembre 1791, député de ce département à l'Assemblée législative, le 4^e sur 6, par 296 voix (327 votants). Il prit place parmi les Feuillants, se montra favorable aux réformes, mais combattit les mesures révolutionnaires et notamment celles qui visaient les émigrés et les prêtres insermentés. Suspect pendant la Terreur, il fut arrêté et incarcéré à Paris; il ne dut la liberté qu'à la chute de Robespierre. Le Directoire le nomma juge au tribunal de l'Ain, le 25 vendémiaire an IV; mais, favorable à la réaction royaliste, Riboud fut destitué au 13 fructidor. Élu, le 23 germinal an VII, député de l'Ain au Conseil des Cinq-Cents, par 121 voix (225 votants), il prit place de nouveau parmi les modérés et adhéra au 18 brumaire. Envoyé comme professeur à l'École centrale de Bourg (an VIII), il fut nommé, quelques mois après, conseiller de préfecture de l'Ain (9 germinal), puis président du tribunal criminel du département, dix jours après. Membre de la Légion d'honneur (25 prairial an XII), il fut choisi par le Sénat conservateur comme député de l'Ain au Corps législatif, le 7 mars 1807; son mandat lui fut renouvelé le 6 janvier 1813. Il fit partie du comité de législation et fut rapporteur de plusieurs titres du code civil. Créé chevalier de l'Empire le 21 décembre 1803, nommé, le 2 avril 1811, président de chambre à la cour impériale de Lyon, il se rallia au gouvernement des Bourbons, et fut élu, le 14 mai 1815, représentant à la Chambre des Cent-Jours par le grand collège de l'Ain, avec 60 voix (119 votants, 273 inscrits); mais son élection fut annulée. Président honoraire à la cour royale de Lyon le 25 octobre 1815, il se consacra dès lors exclusivement à ses travaux littéraires et à sa collaboration à la société académique dont il était l'un des fondateurs. Correspondant de l'Académie des Inscriptions et Belles-Lettres, M. Riboud a publié : *Étrennes littéraires* (1785); *Éloge d'Agnes Sorel* (Lyon, 1780); *Essai sur les moyens de subvenir aux besoins publics* (1790); *Recherches sur l'origine, les mœurs et usages de quelques communes de l'Ain* (Paris,

1810; *Etudes sur l'histoire départementale de l'Ain par les monuments* (Annuaire de l'Ain, 1824-1827).

RICARD (JEAN-PIERRE), député en 1789, né à Castres (Tarn) le 2 septembre 1740, mort à Toulouse (Haute-Garonne) le 6 avril 1812, était conseiller au sénéchal de Castres quand il fut élu, le 20 mars 1789, député du tiers aux Etats-Généraux par le bailliage de Castres. Il prêta le serment du Jeu de paume, accompagna le roi à Paris le 6 octobre 1789, mais ne prit que peu de part aux débats de la Constituante. Rentré ensuite dans la vie privée, il fut, sous l'Empire, conseiller à la cour d'appel de Toulouse, et mourut en fonctions.

RICARD (LOUIS-ETIENNE), député en 1789, né à Marseille (Bouches-du-Rhône) le 10 juillet 1740, mort à Nîmes (Gard) le 6 janvier 1814, était lieutenant principal au sénéchal et président de Nîmes, lorsqu'il fut élu, le 29 mars 1789, député du tiers aux Etats-Généraux par le sénéchaussée de Nîmes et Beaucaire. Il n'assista pas au serment du Jeu de paume, se mêla peu aux discussions, et, le 29 septembre 1789, offrit à l'Assemblée de payer, en don patriotique, le quart de son revenu. Il ne fit pas partie d'autres législatures.

RICARD (GEORGES-ANTOINE), député au Conseil des Cinq-Cents et au Corps législatif, né et mort à des dates inconnues, était négociant à Lyon quand il fut élu, le 25 germinal an VII, député du Rhône au Conseil des Cinq-Cents. Il ne s'y fit pas remarquer, prêta le serment de haine à la royauté, et, rallié au 18 brumaire, fut réélu, le 4 nivôse an VIII, par le Sénat conservateur, député du Rhône au Corps législatif, d'où il sortit en l'an XI. Il avait été nommé, le 11 ventôse an VIII, préfet de l'Isère.

RICARD (ETIENNE-PIERRE-SYLVESTRÉ, COMTE), pair de France, né à Castres (Tarn) le 31 décembre 1771, mort au château de Vares (Aveyron) le 5 novembre 1843, s'engagea en 1788, fit les campagnes de la Révolution à l'armée du Rhin, devint en 1804 colonel et officier de la Légion d'honneur, aide-de-camp de Soult, général de brigade en 1806, et commandeur de la Légion d'honneur en 1807, après Friedland. Il se distingua à Wagram, passa à l'armée d'Espagne en 1810, et fit la campagne de Russie, où sa belle conduite à la Moskowa lui mérita le grade de général de division et le titre de comte. Il se signala encore à Lutzen, où il gagna la croix de grand-officier de la Légion d'honneur, à Hanau, et dans la campagne de France. A la Restauration, Louis XVIII le nomma chevalier de Saint-Louis et commandant de la 1^{re} division militaire. Lors des Cent-Jours, Ricard accompagna le roi à Gard, et, au retour, fut nommé pair de France, le 17 août 1815. Son nom ne figure pas au scrutin dans le procès du maréchal Ney. Il commanda ensuite les divisions de Toulon et de Dijon et entra en 1818 au comité d'état-major. Il siégea à la Chambre haute jusqu'à sa mort, ayant prêté serment au gouvernement de juillet. On a de lui : *Lettre d'un militaire sur les changements qui s'annoncent dans le système politique de l'Europe* (1788) ; *Fragments sur la situation politique de la France au 1^{er} floréal an V* (1797).

RICARD (FRANÇOIS-LOUIS-CHARLES DE), député de 1820 à 1827, né à Toulouse (Haute-

Garonne) le 2 avril 1761, mort à Toulouse, le 20 avril 1832, propriétaire et chevalier de la Légion d'honneur, fut élu, le 13 novembre 1820, député du grand collège de la Haute-Garonne, par 240 voix (385 votants, 412 inscrits), et fut réélu, le 10 octobre 1821, par 245 v. ix (271 votants, 404 inscrits) ; son mandat lui fut encore renouvelé dans le 2^e arrondissement électoral de la Haute-Garonne (Toulouse), le 25 février 1824, par 279 voix (352 votants, 423 inscrits), contre 63 à M. Cassaing. M. de Ricard figura parmi les ministériels les plus dévoués, fit partie de plusieurs commissions, et défendit (avril 1824) le projet de M. de Villele sur la conversion des rentes. Il quitta la vie politique aux élections de 1827.

RICARD (FRANÇOIS-ISIDORE DE), député de 1822 à 1831, pair de France, né à Almagues (Gard) le 23 mai 1779, mort à Paris le 25 mai 1849, « fils de messire Louis-Etienne de Ricard, lieutenant principal au sénéchal et siège principal de Nîmes, et de dame Catherine-Julie (Ginhoux de Saint-Vincent) », entra dans la magistrature sous la Restauration ; il était avocat général à la cour de Montpellier quand il fut élu, le 13 novembre 1822, député du 1^{er} arrondissement électoral du Gard (Nîmes), par 288 voix (507 votants, 553 inscrits), contre 193 à M. Pataille. Réélu, dans le même collège, le 25 février 1824, par 263 voix (474 votants, 532 inscrits), contre 185 à M. Daniel Murjas, et, dans le grand collège du même département, le 24 novembre 1827, par 142 voix (235 votants, 272 inscrits), puis le 15 juillet 1830, par 147 voix (280 votants, 291 inscrits), M. de Ricard, d'abord ministériel et partisan de M. de Villele, passa peu à peu à l'opposition ; il vota contre la loi sur la presse, combattit (avril 1824) le projet de conversion des rentes, désapprouva comme illégale l'institution des juges-auditeurs, et signa l'Adresse des 221. Chevalier de la Légion d'honneur, il fut nommé conseiller à la cour de Cassation le 28 décembre 1823, adhéra, en 1830, au gouvernement de Louis-Philippe, et devint pair de France le 11 septembre 1835. Il ne se fit pas remarquer à la Chambre haute, et prit sa retraite de magistrat, avec le titre de conseiller honoraire, le 19 décembre 1847.

RICARD (PIERRE-HENRI-AMABLE), représentant en 1871, ministre et sénateur, né à Charenton (Cher) le 12 juin 1828, mort à Paris le 11 mai 1876, fils d'un directeur des contributions directes nommé à Niort en 1844, fit son droit à Poitiers, se fit inscrire en 1851 au barreau de Niort, dont il devint un des avocats distingués, et, connu pour ses opinions républicaines, faillit être déporté au coup d'Etat de 1851, contre lequel il avait protesté ; il avait épousé Mlle Clerc-la-Salle, fille du député républicain des Deux-Sèvres de 1831 à 1834. Chef de l'opposition libérale dans les Deux-Sèvres sous le second empire, il fut nommé, le 4 septembre 1870, préfet de ce département, donna sa démission le 18 septembre, pour accepter les fonctions de commissaire extraordinaire du gouvernement de la Défense nationale dans l'Ouest, organisa, en cette qualité, le camp de Dampierre (Charente-Inférieure), et fit former, pendant près de trois mois, le tribunal civil de La Rochelle. Elu, le 8 février 1871, représentant des Deux-Sèvres à l'Assemblée nationale, le 7^e et dernier, par 36,188 voix sur 66,073 votants et 100,005 inscrits, il se dévoua à la politique de Thiers, prit place au centre gauche, fit par-

tie de la première commission des Trente, fut, en 1874 et en 1875, vice-président de l'Assemblée, déposa et soutint (novembre 1875) un long rapport en faveur du scrutin de liste, vota pour la paix, contre la pétition des évêques, contre le service de trois ans, contre la démission de Thiers, contre le septennat, contre l'admission à titre définitif des princes d'Orléans dans l'armée, contre le ministère de Broglie, pour l'amendement Wallon, et contribua de tous ses efforts au vote des lois constitutionnelles; il s'était abstenu sur l'abrogation des lois d'exil. Lors de l'élection des sénateurs inamovibles par l'Assemblée (décembre 1875), ce fut lui qui arrêta au nom des gauches avec M. de la Rochette, représentant d'une fraction de la droite, le compromis qui aboutit à l'élection de 65 sénateurs de gauche sur 75. Les élections législatives du 29 février 1876 ne lui furent pas favorables; il échoua dans la 2^e circonscription de Niort avec 5,595 voix contre 7,082 à l'élu conservateur, M. Petit; il était conseiller général de ce canton depuis le 8 octobre 1871. Le 9 mars suivant, Thiers le nomma ministre de l'Intérieur, en remplacement de M. Buffet, et, six jours après, le Sénat l'élu sénateur inamovible, en remplacement de M. de la Rochette décédé, par 174 voix sur 266 votants, contre 84 à M. de Lesseps. Comme ministre, il adressa, le 5 mai, une circulaire aux préfets leur recommandant une attitude bienveillante vis-à-vis de la presse, et mourut subitement, le 11 mai, d'une angine de poitrine. Le gouvernement accorda à sa veuve une pension de 6,000 francs. Le conseil municipal de Niort a fait élever son buste sur la place du Donjon, et a donné son nom à l'une de ses rues.

RICARD (LOUIS-PIERRE-HIPPOLYTE), député de 1835 à 1880, né à Caen (Calvados) le 17 mars 1839, fit son droit à Paris, et se fit inscrire au barreau de Rouen en 1861. Maire de cette ville en 1881, ce fut lui qui organisa les fêtes du deuxième centenaire de Corneille, et prononça à cette occasion un discours remarqué. Conseiller général du 4^e canton de Rouen en 1882, il fut porté, aux élections du 4 octobre 1885, sur la liste républicaine de la Seine-Inférieure, et fut élu député, le 8^e sur 12, par 79,897 voix (149,546 votants, 195,467 inscrits). Il prit place à la gauche républicaine progressiste, appuya la politique scolaire et coloniale du gouvernement, refusa (avril 1888) le portefeuille que lui offrait M. Floquet, fut rapporteur (mai suivant) de la loi sur la responsabilité des victimes du travail, vota l'expulsion des princes, et se prononça, dans la dernière session, pour le rétablissement du scrutin d'arrondissement (11 février 1889), pour l'ajournement indéfini de la révision de la Constitution, pour les poursuites contre trois députés membres de la Ligue des patriotes, pour le projet de loi Lisbonne restrictif de la liberté de la presse, pour les poursuites contre le général Boulanger.

RICARD DE SÉALT (GABRIEL-JOSEPH-XAVIER), député en 1789, né à Saint-Maximin (Var) en 1754, mort à Grenoble (Isère) le 1^{er} février 1802, était avocat à Toulon, quand il fut élu, le 7 avril 1789, député du tiers aux Etats-Généraux par la sénéchaussée de Toulon. Il prêta le serment du Jeu de paume, fit partie des comités de constitution et des rapports, vota contre le rachat des dîmes et des droits casuels, parla sur le traitement des évêques, proposa de n'accorder aucun congé aux députés pendant

la cérémonie de la fédération, appuya la demande d'armer en faveur de l'Espagne contre les menées de l'Angleterre, proposa, au projet relatif à la liquidation des offices d'aubraité, un amendement qui fut rejeté, combattit le projet sur l'organisation de la marine, et déclara que le ministre la Luzerne avait perdu la confiance de la nation. Elu secrétaire de l'Assemblée le 15 mai 1791, il attaqua violemment M. de la Rochefoucauld-Liancourt, et publia à cette occasion la lettre suivante :

« Vous avez désiré, Monsieur, que je donnasse une explication de la motion que vous appelez *inexplicable*, que j'ai faite le 11 de ce mois sur la motion prononcée par M. Liancourt; je m'y suis refusé jusqu'aujourd'hui; mais puisque cette opinion vient d'être imprimée, distribuée, et peut-être adressée à tous les départements, selon le vœu que j'en manifestai, je vais vous satisfaire.

« Vous connaissez mon attachement invariable à la Constitution, et mon zèle brûlant, comme le climat qui m'a vu naître, pour tout ce qui tend à l'affermir; mais ce que vous ne savez peut-être pas, c'est que mon amour civique n'est pas exempt de crainte, ni de méfiance contre tout ce qui peut avoir l'air de porter atteinte à mon idole....; et pour vous tout dire, je déclare que, confiant jusqu'à l'excès, je n'ai jamais éprouvé de sentiment contraire que sur le succès de la révolution. C'est dans cette disposition, qui me suivra jusqu'à la fin de nos travaux, que j'arrivai à la séance si importante du 11 de ce mois.

« M. Liancourt monta à la tribune; je l'entendis s'efforçant de justifier un voyage condamné par la Franco entière, de pallier une déclaration solennellement improbatrice de tous les décrets, et appuyant ses arguments sur la non-liberté antérieure de la personne du roi; moi, qui avais toujours cru que le roi était libre, qu'il avait voulu librement la Constitution, et qu'il ne pouvait s'y refuser ou l'attaquer, se séparer de l'Assemblée et abandonner la nation et son trône que par l'effet de quelque machination perfide des ennemis de la patrie... M. Liancourt renversait toutes nos idées; je ne connus plus l'homme, je ne vis plus en lui que le premier commensal du roi, égaré par son zèle; je sentis que son opinion n'était bonne ni pour le roi pour qui elle avait été faite, ni pour le salut de la patrie pour qui elle devait être destinée, et je fis la motion que vous paraissez condamner. Elle peut donner lieu à des réflexions très profondes.

« Je ne cherche pas à la justifier pas plus que je ne me la reproche, je me borne à vous donner mes motifs, vous jugerez aisément que je n'eus pas l'intention d'accuser M. Liancourt d'incivisme; d'après les preuves de patriotisme qu'il a pu donner, il ne pourrait changer qu'aux dépens de sa réputation et de sa gloire.

« J'avais la parole pour le lendemain; si j'avais pu atteindre la tribune, j'y aurais donné les explications que je vous donne aujourd'hui; nos amis auraient connu les motifs de mon *incertitude*, et j'aurais arrêté le guépier dont j'entends encore le bourdonnement.

RICARD, de Toulon,
membre de l'Assemblée nationale.

Ricard de Séalt fut un des commissaires nommés à l'arrestation de La Fayette. Après la session, il quitta la vie publique. Rallié au 18 brumaire, il fut nommé, le 11 nivôse an VIII, préfet de l'Isère, et mourut peu après, à Grenoble, d'une angine de poitrine.

RICCÉ (GABRIEL-MARIE, VICOMTE DE), député en 1830, né à Bagé-la-Ville (Ain) le 12 juillet 1758, mort à Buzançais (Indre) le 29 novembre 1832, entra dans l'administration, et fut nommé préfet de l'Orne sous l'Empire, destitué aux Cent-Jours, réintégré le 14 juillet 1815, puis appelé à la préfecture de la Meuse (6 août 1817), et (24 février 1819) à celle du Loiret. Admis à la retraite, comme préfet, le 23 mai 1830, il se présenta à la députation le 19 juillet suivant, et fut élu, par le grand collège du département qu'il avait administré, avec 162 voix (319 votants). Il adhéra au gouvernement de Louis-Philippe qui le réintégra dans l'administration comme préfet du Loiret (6 août 1830), fut remplacé, comme député, le 28 octobre 1830, par M. de la Rochefoucauld, et mourut à Buzançais en 1832, officier de la Légion d'honneur.

RICHARD (JOSEPH-ANTOINE), député en 1789, né à Crest (Drôme) le 26 avril 1734, mort à Crest le 28 avril 1808, était avocat et maire de sa ville natale quand il fut élu, le 5 janvier 1789, député suppléant du tiers aux Etats-Généraux par le Dauphiné. Admis à siéger, le 17 décembre 1789, en remplacement de M. de Chaléon, démissionnaire, il se fit peu remarquer; son nom n'est pas cité au *Moniteur*.

RICHARD (JOSEPH-ETIENNE, BARON), député en 1791, membre de la Convention, né à la Flèche (Sarthe) le 28 septembre 1761, mort à Saintes (Charente-Inférieure) le 17 août 1834, étudia le droit, fut reçu avocat en 1788 et rempli, en 1790, les fonctions de procureur syndic de la commune, puis celles d'accusateur public près le tribunal de la Flèche. Elu, le 4 septembre 1791, député de la Sarthe à l'Assemblée législative, le 7^e sur 10, par 243 voix (346 votants), il vota avec la majorité, parla sur les contributions, et obtint sa réélection, le 3 septembre 1793, comme député de la Sarthe à la Convention, le 1^{er} sur 10, à la pluralité des voix sur 530 votants. Il se prononça, dans le procès de Louis XVI, pour la peine de mort en répondant au 3^e appel nominal: « Louis est convaincu d'avoir conspiré; toutes les considérations disparaissent devant la justice. Je vote pour la mort. » Envoyé en mission dans les départements de l'Ouest, il fit part à l'assemblée de plusieurs victoires remportées sur les Vendéens, institua à Tours la première commission militaire (16 juin 1793), et un comité de surveillance (18 octobre suivant), et, de retour à Paris, fut nommé, le 21 nivôse an II, secrétaire de la Convention. Deux mois plus tard, il se rendit à l'armée du Nord. Il se concerta avec les généraux, rétablit la discipline, et ordonna de recevoir prisonniers de guerre par la capitulation les soldats anglais qui formaient les garnisons des places d'Ypres et de Nieuport. Rentré à la Convention après le 9 thermidor, il prit part aux mesures dirigées contre les Jacobins, déclara que la République n'exista plus que dans les armées, fut nommé membre du comité de salut public à la fin de 1794, lors de la fermeture du club des Jacobins, et se mit à la tête des troupes qui firent évacuer la salle du club dont Legendre emporta les clefs. Envoyé une seconde fois, en 1795, à l'armée du Nord, il signala son passage à Bréda par la mise en liberté d'un grand nombre d'émigrés qui allaient être traduits devant une commission militaire. Pendant cette seconde mission, il négocia, aux termes du traité de paix, un arrangement d'après lequel le gouvernement batave s'engageait à entretenir un corps de 25,000 hommes de troupes françaises

qui devaient rester dans le pays pendant plusieurs années. Nommé, en 1797, chef de division, adjoint au ministère de la Guerre, il fut appelé, le 12 ventôse an VIII, aux fonctions de préfet de la Haute-Garonne. Membre de la Légion d'honneur le 25 prairial an XII, il passa, le 12 juillet 1806, à la préfecture de la Charente-Inférieure, où il resta jusqu'à la première Restauration (1814), devint chevalier de l'Empire (18 juin 1809), baron (9 mars 1810), administra pendant les Cent-Jours le département du Calvados (22 mars 1815), fut destitué à la seconde Restauration, mais rappelé presque aussitôt par Louis XVIII (14 juillet, à la préfecture de la Rochelle. Il y resta peu de temps, donna sa démission lors de la promulgation de la loi du 12 janvier 1816 contre les régicides, se vit excepté, par faveur spéciale, des dispositions de cette loi, et reçut même du gouvernement royal une pension de 6,000 francs (22 mars 1816). Il se retira à Salutes, où il mourut dix-huit ans plus tard.

RICHARD (CHARLES-MARIE), député de 1815 à 1824, né à Montaigu (Vendée) le 29 avril 1766, mort à Nantes (Loire-Inférieure) le 15 mars 1829, fit ses études médicales, fut reçu docteur en 1785, devint, en 1790, officier municipal de sa ville natale, puis suivit le mouvement insurrectionnel de la province, et fut nommé, en 1793, médecin de l'armée de Charette. A la pacification, il rentra dans la vie privée et ne reprit de fonctions publiques qu'à l'époque de la Restauration. Membre et secrétaire du conseil général de la Loire-Inférieure, il fut élu, le 22 août 1815, député du grand collège de ce département, par 137 voix (160 votants, 212 inscrits); il siégea dans la majorité de la Chambre introuvable, fut nommé conseiller de préfecture de la Loire-Inférieure le 22 février 1816, et fut réélu député, le 4 octobre suivant, par 85 voix (162 votants, 204 inscrits); il prit place à droite, vota les deux lois d'exception et le nouveau système électoral, montra, dans quelques discussions d'affaires, des opinions libérales, demanda des économies, réclama la franchise du commerce et vota contre le monopole du tabac. Il ne fut pas réélu aux élections de 1821.

RICHARD (ANTOINE), dit RICHARD DU CANTAL, représentant en 1818 et en 1819, né à Pierrefort (Cantal) le 4 février 1802, mort à Paris le 10 février 1891, s'enrôla, comme volontaire, au 1^{er} cuirassiers de la garde, fut détaché comme élève militaire à l'Ecole d'Alfort, et se fit recevoir médecin vétérinaire au 1^{er} d'artillerie (1828). En garnison à Strasbourg, il suivit les cours de la faculté de médecine de cette ville et prit le grade de docteur. Puis il se rendit en Algérie, en revint pour enseigner à Grignon l'économie rurale, et fonda en Auvergne (1838) une école d'agriculture. Nommé professeur d'histoire naturelle à l'Ecole royale des haras (1840), puis directeur (1844) de cet établissement, il publia, en 1845, les *Annales des haras et de l'agriculture*, revue mensuelle, et, peu de temps après, un remarquable ouvrage sur la *Conformation du cheval* (1847). Mais ses doctrines scientifiques et ses tendances démocratiques l'avaient rendu suspect au pouvoir; M. Richard, qui était affilié depuis 1832 à la Société républicaine des Droits de l'homme, fut destitué en 1847. Il se jeta alors sans réserve dans le mouvement réformiste, et fut envoyé à Saint-Flour, après la révolution de février, comme sous-commissaire du gouvernement provisoire. Elu, le 23 avril 1848, représentant du Cantal à l'Assemblée constituante,

le 6^e sur 7, par 18,852 voix (14,104 votants, 61,630 inscrits), il prit place dans les rangs de la gauche modérée et vota : *contre* le rétablissement du cautionnement et de la contrainte par corps, *contre* les poursuites contre L. Blanc et Causse, *contre* l'abolition de la peine de mort, *pour* le droit au travail, *pour* l'ordre du jour en l'honneur de Cavagnac, *contre* la proposition Râteau, *pour* l'amnistie, *contre* l'interdiction des clubs, *contre* les crédits de l'expédition romaine. Réélu, le 13 mai 1849, représentant du Cantal à l'Assemblée législative, le 3^e sur 5, par 18,025 voix (34,568 votants, 62,957 inscrits), il opina avec la minorité démocratique : *contre* les lois répressives, *contre* la loi Falloux-Parieu sur l'enseignement, *contre* la loi du 31 mai restrictive du suffrage universel, fut rendu à la vie privée par le coup d'Etat du 2 décembre 1851, et se consacra pendant toute la durée de l'Empire à des études d'agronomie. Fondateur, avec Geoffroy-Saint-Hilaire, en 1851, de la Société zoologique d'acclimatation, il fit, en 1869, dans toute la France, avec l'appui du gouvernement, des conférences de vulgarisation scientifique qui furent très goûtées du public. Le 1^{er} juin 1863, il avait réuni, comme candidat indépendant au Corps législatif, dans la 2^e circonscription du Cantal, 1,194 voix contre 12,498 à l'élu officiel, M. Couze, et 6,696 à M. Bonnat. Outre un grand nombre d'articles spéciaux insérés dans le *Sicéle*, on doit à M. Richard (du Cantal) : *Principes généraux sur l'amélioration des races de chevaux et autres animaux domestiques* (1850); *Dictionnaire raisonné d'agriculture et d'économie du bétail* (1854); *Étude du cheval de service et de guerre* (1874), etc.

RICHARD (JULES-FRANÇOIS), représentant en 1848, né à la Mothe-Sainte-Héraye (Deux-Sèvres) le 1^{er} janvier 1810, mort au même lieu le 11 juillet 1868, fit son droit à Poitiers, s'occupa surtout d'études historiques sur le département des Deux-Sèvres, collabora à plusieurs journaux de la région, et fonda, en 1846, la *Chronique des Deux-Sèvres*. Républicain catholique, il fut élu, le 23 avril 1848, représentant des Deux-Sèvres à l'Assemblée constituante, le 6^e sur 8, par 38,583 voix sur 78,335 inscrits. Il devint secrétaire de l'Assemblée, fit partie du comité de l'administration, et vota *contre* le rétablissement du cautionnement, *contre* le droit au travail, *contre* l'impôt progressif, *contre* la proposition des deux Chambres, *contre* l'amendement Grévy sur la présidence, *pour* le remplacement militaire, *contre* la proposition Râteau, *pour* la diminution de l'impôt du sel, *pour* l'interdiction des clubs. Non réélu à la Législative, il revint dans son pays natal, se consacra à ses études historiques, accentua ses sentiments religieux, contribua à la fondation de nombreuses sociétés de Saint-Vincent-de-Paul, et fut nommé (1866) maire de la Mothe-Sainte-Héraye. Il mourut deux ans après. On a de lui, outre de nombreux articles de journaux : *Histoire de l'administration supérieure du département des Deux-Sèvres depuis 1789*; des monographies d'hommes célèbres du département, et *Introduction du Christianisme dans le Poitou et les provinces voisines*.

RICHARD (MAURICE-LOUIS), député au Corps législatif de 1863 à 1870 et ministre, né à Paris le 26 octobre 1832, mort à Paris le 4 novembre 1898, fils d'un riche agent d'affaires, étudia le droit, s'inscrivit au barreau, et travailla quelque temps chez un avocat à la cour

de Cassation. Lors des élections générales pour le Corps législatif en 1863, M. Maurice Richard, dont le père avait acquis des propriétés dans Seine-et-Oise, se porta comme candidat indépendant dans la 1^{re} circonscription de ce département, et fut élu député par 13,527 voix (23,240 votants, 27,301 inscrits), contre 9,570 au général Mellinet, candidat officiel. Il siégea au centre gauche, se lia avec M. Emile Ollivier et le suivit dans son évolution politique. Un discours qu'il prononça, le 16 mars 1868, sur le droit de réindon, fut remarqué. Le 24 mai 1869, il fut réélu par 16,780 voix (28,213 votants, 31,047 inscrits), contre 11,008 à M. Ernest Barroche, et 330 à M. Pétreau de Maulette. Il se rangea alors dans le tiers parti et signa l'interpellation des 116. Le 2 janvier 1870, M. E. Ollivier, ayant été chargé de former un nouveau cabinet, créa pour lui un ministère des Beaux-Arts. Le 14 avril, il eut par intérim le portefeuille de l'Instruction publique, et devint, le 15 mai, ministre des Lettres, Sciences et Beaux-Arts. Pendant son administration, il recula jusqu'à 30 ans la limite d'âge pour le concours des prix de Rome, publia pour le salon de 1870 un règlement qui remettait à l'élection des artistes le choix du jury, facilita l'exploitation de certains théâtres, et offrit au peintre Courbet la croix de la Légion d'honneur, que celui-ci refusa. M. Maurice Richard perdit son portefeuille le 8 août 1870. Veuf de Mlle Estienne, il avait épousé, le mois précédent, Mlle Bournef-Aubertot, fille des riches propriétaires du *Gagne-Petit*; la révolution du 4 septembre le rendit à la vie privée. Éloigné des lors des affaires publiques, il se rangea, lors de la scission qui se produisit dans le parti bonapartiste, du côté du prince Napoléon, dont il resta le familier et l'ami. C'est dans son château de Millemont (Seine-et-Oise) que le prince reçut du gouvernement de M. Thiers, en 1872, l'ordre de quitter la France. M. Maurice Richard était conseiller général de Seine-et-Oise pour le canton de Montfort-l'Amaury. Candidat aux élections législatives du 20 février 1876, dans l'arrondissement de Rambouillet, il échoua avec 4,028 voix, contre 8,586 à l'élu républicain, M. Carrey, et 2,066 à M. Joubert, et ne se représenta plus.

RICHARD (MAXIMILIEN), représentant en 1871, né à Paris le 30 avril 1818, fonda à Angers la première filature mécanique de chanvre, et acquit bientôt une grande situation. Conseiller municipal d'Angers, président du tribunal de commerce, délégué cantonal de l'Instruction publique, secrétaire de la Société des écoles mutuelles, décoré, en 1867, pour ses produits à l'Exposition universelle de Paris, il fut élu, le 8 février 1871, représentant de ce département à l'Assemblée nationale, le 6^e sur 11, par 99,791 voix (120,174 votants, 151,588 inscrits); il prit place au centre gauche, fit partie de la réunion Féray, et vota *pour* la paix, *pour* l'abrogation des lois d'exil, *pour* la pétition des évêques, *contre* la démission de Thiers, *pour* le septennat, *contre* le ministère de Broglio, *pour* les lois constitutionnelles. Membre de la commission chargée d'examiner le projet Maleville sur la dissolution, il l'approuva, et prononça, le 4 février 1873, un important discours sur le travail des femmes. Candidat républicain aux élections sénatoriales du 30 janvier 1876, en Maine-et-Loire, il échoua avec 69 voix sur 465 votants. Au conseil général, dont il faisait partie depuis le 8 octobre 1871, pour le canton sud-est d'An-

gers, il approuva l'acte du 16 mai, mais ne reentra plus dans la vie parlementaire.

RICHARD (CAMILLE), député en 1878 et de 1881 à 1889, né à Apt (Vaucluse) le 29 mai 1829, était avoué à Nyons (Drôme), maire de cette ville, et conseiller général de la Drôme, lorsqu'il se présenta, le 14 octobre 1877, comme candidat républicain à la députation dans l'arrondissement de Nyons; il obtint 3,574 voix contre 5,575 à l'élu conservateur, M. d'Aulan. Les opérations du scrutin ayant été annulées, M. Richard se représenta, le 7 avril 1878, et fut élu cette fois par 4,599 voix (9,174 votants, 10,636 inscrits), contre 4,559 au député sortant, M. d'Aulan. Il prit place à gauche. Invalide à son tour, M. C. Richard se présenta, le 27 avril 1879, à un nouveau scrutin; mais il échoua avec 4,465 voix contre 4,679 à M. d'Aulan, élu. Les élections générales du 21 août 1881 le rendirent à la vie parlementaire: élu député de Nyons par 4,789 voix (8,410 votants, 10,605 inscrits), contre 3,571 à M. d'Aulan, il reprit sa place à gauche, vota le plus souvent avec la gauche radicale, et porta, le 4 octobre 1883, sur la liste républicaine de la Drôme, fut réélu député de ce département, le 4^e sur 5, par 43,041 voix (74,089 votants, 95,343 inscrits). Il vota l'expulsion des princes, combattit les ministères Ferry et Rouvier, soutint le ministère Floquet, et dans la dernière session, s'abstint sur le rétablissement du scrutin d'arrondissement (11 février 1889), et se prononça contre l'ajournement indéfini de la révision de la Constitution, pour les poursuites contre trois députés membres de la Ligue des patriotes, pour le projet de loi Lisbonne restrictif de la liberté de la presse, pour les poursuites contre le général Boulanger.

RICHARD (LOUIS-MARCELIN-GEORGES), député depuis 1886, né à la Mothe-Saint-Héraye (Deux-Sèvres) le 22 février 1846, neveu de Jules-François Richard (Voy. plus haut), fit de brillantes études au lycée de Niort, et se fit recevoir avocat, conseiller municipal, et premier adjoint de Saint-Maixent; il fut révoqué au 16 mai 1877, fut nommé, après la chute du cabinet de Broglie-Pourtau, conseiller de préfecture des Deux-Sèvres, puis successivement secrétaire général à Niort et à Périgueux, et sous-préfet à Saint-Nazaire (avril 1885). Elu, le 11 avril 1886, député des Deux-Sèvres, en remplacement de M. Garne décedé, par 43,615 voix sur 83,327 votants et 106,543 inscrits, contre 39,114 à M. Taudière, il ne s'inscrivit à aucun groupe, mais vota le plus souvent avec les radicaux; il s'est prononcé, dans la dernière session, contre le rétablissement du scrutin d'arrondissement (11 février 1889), contre l'ajournement indéfini de la révision de la Constitution, contre les poursuites contre trois députés membres de la Ligue des patriotes, contre le projet de loi Lisbonne restrictif de la liberté de la presse, contre les poursuites contre le général Boulanger.

RICHARD. — Voy. LAPRADE (DE).

RICHARD. — Voy. MONTJOYEUX (DE).

RICHARD. — Voy. PERYENCHÈRE (DE LA).

RICHARD D'ABONCOURT (NICOLAS FRANÇOIS-JOSEPH), député au Conseil des Cinq-Cents, né à Remiremont (Vosges) le 14 août 1753, mort à Remiremont le 17 juin 1813, « fils de sieur Nicolas-François Richard, avocat à la cour, lieutenant et receveur de la part du chapitre de Remiremont en la maîtrise de Saint-Dié, et

de demoiselle Marie-Hélène Gravel », était avocat à Remiremont au moment de la Révolution. Il en adopta les principes et devint juge au tribunal criminel du département des Vosges. Elu, le 23 germinal an VI, député des Vosges au Conseil des Cinq-Cents, secrétaire du Conseil le 7 messidor suivant, il fut membre et rapporteur du comité des finances et se signala par ses propositions sur les biens nationaux et sur la perception des contributions. Rallié au 18 brumaire, il fut nommé, le 9 germinal an VIII, sous-préfet de Remiremont; il était encore en fonctions lorsqu'il mourut.

RICHARD D'ABONCOURT (ANTOINE-NICOLAS-STREISBERT), député de 1824 à 1827, né à Bruges (Vosges) le 24 août 1782, mort à Champ-le-Duc (Vosges) le 1^{er} avril 1837, fils du précédent, propriétaire, épousa la fille du général d'Olonne qui avait émigré, et ne reentra en France qu'avec les alliés. Nommé sous-préfet de Mirécourt le 16 juillet 1814, remplacé aux Cent-Jours, réintégré en juillet 1815, appelé à la sous-préfecture de Saint-Dié le 20 février 1822, il fut élu, le 25 février 1824, député du 2^e arrondissement électoral des Vosges (Remiremont), par 81 voix (115 votants, 168 inscrits). Il vota avec les ministériels, fut décoré de la Légion d'honneur en 1825, lors du sacre de Charles X, et échoua aux élections générales du 17 novembre 1827, avec 47 voix contre 67 à l'élu, M. Buquet; il ne se représenta plus. Son beau-père demanda pour lui (26 février 1828) la préfecture des Vosges, qu'il n'obtint pas.

RICHARD DE LA VERGNE (PIERRE), député en 1789, né à Boussay (Loire-Inférieure) le 23 janvier 1729, mort à Nantes (Loire-Inférieure) le 8 octobre 1817, était fils d'un docteur en médecine de Montaigu et trésorier des Marches communes de Poitou et de Bretagne, qui fut élu, en avril 1789, député du tiers-état des Marches aux Etats-Généraux, mais qui donna sa démission deux jours après, « lui étant survenues des affaires depuis sa nomination, et sa santé d'ailleurs étant plus chancelante qu'à l'ordinaire. » Son fils Pierre entra dans les ordres, fut reçu docteur en droit et avocat au parlement, et devint successivement chapelain de l'Hôtel-Dieu de Nantes, de l'hôpital d'Angers, directeur des religieuses fontevristes de la Rogrippière, chanoine de la collégiale de Montaigu, titulaire des bénéfices de Poldras en Gâtigné et de la Motte en Cugand, et prieur-curé de la Trinité de Clisson (20 mars 1764). Député en cour en 1775 pour obtenir la confirmation des privilèges des Marches, il y fut encore envoyé en 1789, pour demander que ce pays pût élire des députés aux Etats-Généraux. On fit droit à sa requête, et, le 2 avril 1789, il fut élu lui-même député du clergé des Marches aux Etats-Généraux, par 23 voix sur 24 votants. Il fut des derniers à se réunir au tiers-état, et soutint les privilèges de son ordre; mais après les scènes tumultueuses des 5 et 6 octobre 1789 à Versailles, il quitta l'Assemblée et revint à Clisson, tout en conservant son titre de député. Le 29 juin 1792, il fut arrêté à Clisson, conduit à Nantes, longuement interrogé, et déporté en Portugal. Il revint en France sous le Consulat, et se fixa à Nantes où il mourut. Le cardinal Richard, aujourd'hui archevêque de Paris, est le petit-neveu de l'ancien député des Marches communes.

RICHARD DE MAISONNEUVE (JEAN-LOUIS), député en 1789, au Conseil des Anciens et au Corps législatif en l'an VIII, né à Bourg-